Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.

Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

vd.ch > Toutes les autorités > Grand Conseil > Séances du Grand Conseil

23_INT_85 - Interpellation Loïc Bardet et consorts - Présence du loup : quels coûts et quel financement ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 23 mai 2023, point 2.3 de l'ordre du jour

Texte déposé

L'Etat a publié le 5 mai dernier son plan d'action pour gérer la présence du loup dans le canton de Vaud, soit une série de mesures afin de faire face aux enjeux posés par l'évolution de la présence du loup. Ces mesures se basent sur la coexistence entre le loup et les animaux de rentes, en forte présence sur les alpages durant l'été.

Si, certes, l'Etat est en attente de la mise en application de l'ordonnance fédérale, prévue pour 2024, de nombreux professionnels appréhendent fortement cette coexistence, ayant déjà vécu des situations de tueries l'été passé.

Il est également prévu l'engagement de deux gardes faune supplémentaires pour, entre autres, assurer diverses missions du plan loup.

Nous comprenons que ces mesures font office de « pilote » et de récolte de données afin à l'avenir de pouvoir anticiper le comportement du loup. Celles-ci sont complétées par des mesures financières d'indemnisation pour chaque prédation subie : à une indemnité déjà en vigueur selon la valeur du bétail s'ajoutera un forfait de CHF 600 pour chaque prédation.

A long terme, cette solution d'indemnisation ne pourra être suffisante. Espérons que les mesures déployées déjà en 2023 et coordonnées avec la nouvelle législation fédérale permettront de réelles actions.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Comment ces mesures supplémentaires seront-elles financées ? Quelle part dépend directement du budget cantonal et quelle part provient de subventions externes, notamment du budget fédéral ?
- Le récapitulatif des mesures à la page 19 du « Plan d'action loup Vaud 2023 » montre qu'une part non négligeable des mesures dépendent de la DGAV et donc du budget agricole. Comment la répartition des responsabilités, mais également des ressources financières, a été décidée ?
- Existe-t-il un monitoring des coûts annuels globaux (éleveurs et pouvoir publics) liés à la présence du loup sur le territoire cantonal ?
- Si oui, quelle est l'évolution de ceux-ci tant au niveau global que par loup officiellement recensé?

John Desmeules

Alexandre Berthoud

Anne-Lise Rime

Philippe Germain

Florence Gross

Olivier Petermann

Pierre-François Mottier

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Philippe Germain	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Jean-Marc Udriot	PLR
Nicolas Suter	PLR
Marc Morandi	PLR
Carole Dubois	PLR
Oscar Cherbuin	V'L
Marion Wahlen	PLR
Nicole Rapin	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Charles Monod	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Grégory Bovay	PLR
Fabrice Tanner	UDC
Sylvain Freymond	UDC
Jean-François Thuillard	UDC
Mathieu Balsiger	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Guy Gaudard	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Laurence Bassin	PLR
Florence Bettschart-Narbel	PLR

Signataire	Parti
Florence Gross	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
John Desmeules	PLR
Laurence Cretegny	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Olivier Petermann	PLR
Carole Schelker	PLR
Philippe Liniger	UDC
Gérard Mojon	PLR
Nicolas Bolay	UDC
Elodie Golaz Grilli	PLR
Maurice Treboux	UDC
Denis Dumartheray	UDC
Yvan Pahud	UDC
Daniel Ruch	PLR
Jean-Bernard Chevalley	UDC

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6 1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

 $[\underline{info.grandconseil(at)vd.ch}](\underline{javascript:linkTo\ UnCryptMailto(\%27qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2gl\%27);}).$

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)